



REPUBLIQUE FRANCAISE
**MAIRIE DE
RIVIERE SUR TARN**

9 Place de la Maison des Activités
Route de Fontaneilles
12640 RIVIERE SUR TARN
Tel : 05 65 59 80 74
Fax : 05 65 59 80 75
E-mail: contact@rivieresurtarn.fr
Site internet : www.rivieresurtarn.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 25 Janvier 2022
à 18 H 30**

Etaient présents : MM. FORIR Christian, POURQUIE Bernard, MABILDE Martine, CARRAT Christophe, MAURY Bernard, PORTALIER Pierrette, GRITTI Françoise, VAISSETTE Alain, MORIN Marie-Noëlle, PORTALIER David, MALIRAT Anaïs, GABRIAC Christiane, SEVERAC Colette.

Excusés : M. BADAROUX Frédéric

Pouvoirs : M. SALSON Patrick à Mme GABRIAC Christiane

Secrétaire de séance : Mme MALIRAT Anaïs

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1/ Parc Naturel Régional des Grands Causses : approbation de la convention du groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque de toiture de bâtiments publics

Dans le cadre du projet d'aménagement de la salle communale de Boyne, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque de toiture de bâtiments publics proposé par le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

En effet, l'étude en cours sur l'aménagement de la salle communale de Boyne prévoit la possibilité d'équiper la toiture de la salle avec des panneaux photovoltaïques.

Adopté à l'unanimité.

2/ Projets communaux : demandes de subventions

Suite aux précédentes séances du Conseil Municipal, approuvant les projets de création d'un espace de convivialité à Boyne, de sauvegarde de la chapelle Saint Christophe et de rénovation énergétique de logements communaux, les plans de financements de ces différents projets sont présentés.

Il convient de les approuver afin de pouvoir solliciter les subventions de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Département, de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses et du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Adopté à l'unanimité.

3/ Carte Jeunes : adhésion au dispositif 2022/2023

La ville de Millau, dans le cadre de sa politique éducative envers la jeunesse souhaite renouveler son dispositif « carte jeunes » pour 2022/2023 auprès des jeunes de 12-20 ans domiciliés hors de la commune de Millau.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'épanouissement du jeune par la découverte des richesses éducatives locales, dans les domaines culturels, artistiques ou sportifs. Il permet également aux jeunes de bénéficier de réductions chez des commerçants partenaires dans des secteurs d'activités ciblés : loisirs, habillement, restauration rapide, écoles de conduite, coiffure/esthétique, vélo/moto, équipement de sports.

La participation forfaitaire de la commune sera de 15 € par an pour chaque carte réalisée. Les Cartes Jeunes seront remises gratuitement à l'Hôtel de Ville de Millau au guichet unique sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une carte d'identité et d'une photo d'identité à coller sur la carte.

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune au dispositif.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

4/ APABA « Les Bio de l'Aveyron » : proposition d'adhésion à la charte d'engagement des communes

La commune est sollicitée pour l'adhésion à une charte d'engagement et de soutien à l'agriculture biologique. Après discussion, le Conseil décide d'attendre la réunion d'information prévue le 10 mars prochain afin d'avoir plus d'informations sur des points d'engagements de la charte méritant clarification.

QUESTIONS DIVERSES

- **Le Bourg** : point sur les projets en cours.
 - **RD 94** : les courriers pour le projet de RD en traverse et élargissement ont été adressés en fin d'année au Conseil Départemental et la Communauté de Communes de Millau.
 - **Salabuau** : une rencontre est à prévoir avec les riverains.
 - **Fibre** : problèmes sur la voirie dans le cadre du chantier. Celui-ci étant en cours sur le village, il est proposé d'attendre la fin des travaux avant de faire un état des lieux des dommages.

- **Parc de jeux** : les arbustes sont commandés et les travaux prévus dès que possible.
- **Adressage** : Boyne, le Bourg, Fontaneilles. La Poste va être contactée afin d'obtenir un nouveau devis. Le système métrique ou numérique sera à définir en concertation avec les habitants. Les Elus de chaque village vont se charger de collecter les avis et idées pour les noms et la mise en œuvre du projet.
- **Eclairage Public** : Suite à l'extinction nocturne de l'éclairage public, il est proposé de mettre en place des horaires différenciés été / hiver, afin d'avoir un extinction plus tardive en été. Possibilité de mise en œuvre technique et coût à voir auprès du SIEDA. Demande du Bourg pour mise en place de lampes supplémentaires dans le quartier du Soulié. Rencontre à prévoir avec le SIEDA pour étudier ce point et prévoir le phasage des remplacements des lampes en LED (environ 280 lampes concernées sur l'ensemble de la commune). Les élus des villages sont également invités à recenser les endroits potentiellement à risques afin d'y installer les points réfléchissants.
- **Nettoyage des rues** : bilan de la journée du 15 janvier avec un nettoyage des rues peu suivi. Opérations de nettoyage à renouveler dans les 4 villages sur la conduite d'un Elu « moteur » qui se chargerait de l'organisation. A suivre.
- **Divers** :
 - **Tiers-lieu à l'EPHAD Beau Soleil** : la question est posée quant à la nature du projet. D'après les informations recueillies par Monsieur le Maire, il s'agirait de la création d'un lieu de partage au centre du village en un lieu à définir.
 - **Voirie** : un important programme de réfection a été réalisé ces dernières années sur l'ensemble de la commune. Afin de finaliser ce programme, il est demandé aux Elus des villages de recenser rapidement les oublis ou parties de voirie qui mériteraient une réfection afin d'établir un devis, et solliciter une aide de l'Etat (DETR).
 - **Sacs poubelles** : RIVIERE SUR TARN : Vendredi 18 février 2022 à la Maison des Activités et des Services de 17H à 20H (uniquement pour les habitants de Rivière village) et BOYNE, LE BOURG, FONTANEILLES, VILLENEUVE : distribution à domicile à partir du 18 février.

Fin de séance à 20 H 30

Le Maire,
Christian FORIR

